



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit d'impôt recherche

Question écrite n° 103660

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le dévoiement du dispositif de crédit impôt recherche tel qu'il est actuellement mis en place. Ainsi, cette niche fiscale au coût extrêmement élevé, 4,2 milliards d'euros soit 10 % du produit fiscal de l'IRPP, se justifie lorsqu'il s'agit d'aider les entreprises qui soutiennent aujourd'hui l'effort de recherche et l'innovation en France, à savoir les PME innovantes. Or il est aujourd'hui principalement utilisé par les grands groupes au sein desquels il représente un puissant effet d'opportunité qui ne se traduit pas par une augmentation significative des efforts de recherche. Ainsi, entre 2006 et 2008, le CIR a été multiplié par 3,2 alors que l'augmentation des frais de recherche et de développement n'était, sur la même période, que de 8 %. Il lui demande quelles mesures elle envisage afin de donner à ce dispositif une efficacité à la hauteur de son coût.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103660

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 3004

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)